

Message du Ministère du travail

- Les CFA doivent être fermés à partir de lundi 16 mars
- Le coût contrat est maintenu et sera payé par les OPCO. Les CFA n'auront donc pas accès à l'activité partielle.
- Les jeunes en formation devront rejoindre leur entreprise. Si celle-ci est en activité partielle, ils seront également mis en activité partielle.
- Les CFA sont invités à recourir à la formation à distance et le ministère du travail vous aidera au maximum pour le faire.